

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/02/2009

Réception par le Prefet : 09/02/2009

Publication : 13/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
Séance du 06/02/09

CP n° 2009-2-63

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Etude concernant l'amélioration de l'alimentation en eau potable du Sundgau Convention relative à l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° 6^e/104-07 du 28 septembre 2007 relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'une étude de caractérisation de la nappe phréatique des cailloutis du Sundgau,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008-5-6-6 des 11 et 12 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 Eau (C01),
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse relative à l'aide financière accordée par l'Agence au Département pour la réalisation d'une étude concernant l'amélioration de l'alimentation en eau potable du Sundgau. L'imputation de cette recette se fera sur le Programme C011 - Chapitre 13 - Nature 1388 - Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions